

**Commission de Suivi de Site (CSS)
Sanofi W.I.
Commune de Sisteron
Réunion du 8 octobre 2025
- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

DEMIGUEL Marie-Paule	Sous-préfète de Forcalquier	Présente
LEUNG Angel	SIDPC	Présent
POINCHEVAL Guillaume	ARS	Présent
BRUNAUX Antoine	DREAL	Présent
BORSU Mathias	DDT 04	Représenté
BRUN Soufiane	DDETSPP	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

SARDELLA Laurie	CONSEILLER DEPARTEMENTAL	
TEMPLIER Jean-Pierre	COMMUNE DE SISTERON	Présent
CLARES Patrick	COMMUNE DE SISTERON	Présent
LAUGIER Nicolas	COMMUNE DE SISTERON	
JACQUEMART Vincent	COMMUNE DE VAL BUËCH-MEOUGE	
GAY Robert	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUËCH	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

ETIENNE Martial	SANOFI	Présent
MORAND Chrystel	SANOFI	Présente
NIEL Clément	SANOFI	
SACHOT Guillaume	SANOFI	
LAGIER Cédric	SANOFI	Présent

COLLEGE « SALARIES »

AILLAUD Gautier	SANOFI	Présent
BERTORELLO Samuel	SANOFI	Présent
DI FURIA Julien	SANOFI	
GALLOIS Emanuel	SANOFI	Présent
PONCET Pierre	SANOFI	Présent
RAZ Johan	SANOFI	Représenté
VEYRET Ludovic	SANOFI	Présent

Collège « Riverains »

MAGNAN Paul		
MAGNAT Fabrice		
COMBAS Alexandre		
AUDE Alain		
SALDINARI Cédric		
Non nommé		

« PERSONNES QUALIFIEES »

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
JARDRY Matthieu	SDIS 04	
PETETIN Lilian	DASEN	Présent

« AUTRES PERSONNES PRESENTES NON DESIGNÉES DANS L'ARRETE »

GUILLOIS Vincent	DIRECTEUR DE MERCEDES DAGA	Présent
------------------	----------------------------	---------

QUORUM

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (28 VOIX/ PERS.) :	5 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6 SOIT 168 VOIX / 168 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (28 VOIX/ PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 SOIT 84 VOIX / 168 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (42 VOIX/ PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5 SOIT 126 VOIX / 168 VOIX
COLLEGE SALARIES (24 VOIX/ PERS.) :	5 PRESENTS - 1 POUVOIR / 7 SOIT 144 VOIX / 168 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (28 VOIX/ PERS.) :	0 PRESENT - 0 POUVOIR / 6 SOIT 0 VOIX / 168 VOIX

TOTAL : 16 PRESENTS + 2 REPRESENTES = 18 MEMBRES (SOIT 522 VOIX) SUR 29 MEMBRES (840 VOIX).

La commission de suivi de site peut délibérer valablement.

La réunion débute à 9h31

L'accueil est fait par Madame la Sous-Préfète et Monsieur Templier.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 17 DECEMBRE 2024

Un vote est demandé pour l'adoption du compte-rendu de la dernière CSS ; il n'y a pas opposition, et pas d'abstention :

Résolution :

Le compte-rendu de la commission de suivi de site du 17 décembre 2024 est approuvé.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 522

BILAN 2024 DE LA SOCIÉTÉ SANOFI

Madame Morand et Monsieur Lagier présentent un diaporama (en annexe).

Quelques précisions :**Culture HSE**

Nous veillons à maintenir une présence active sur le terrain afin de renforcer la sécurité et promouvoir une culture HSE solide.

Incidents/accidents

Aucun PPI n'a été déclenché ; seuls des POI ont été activés, les incidents étant restés confinés à l'intérieur du site.

La typologie des événements ayant conduit au déclenchement d'un POI concerne principalement des fuites.

Monsieur Aillaud : Nous constatons une dégradation : en 2022, nous avons 8 Événements Potentiellement Graves (EPG) contre 15 cette année. Le nombre de POI et d'accidents du travail a également augmenté. Le manque de sécurité sur le site nous inquiète.

Madame le Sous-préfète : Cette hausse peut-elle s'expliquer par une vigilance accrue et une meilleure prise en compte des incidents mineurs, augmentant ainsi le nombre d'événements détectés ?

Monsieur Etienne : Les EPG doivent diminuer, mais le TRI a été divisé par deux. Nous déployons des mesures pour maximiser les remontées terrain et prévenir les accidents.

Monsieur Bertorello : Nous avons demandé la présentation de la pyramide de Bird. Il y a eu plus de POI déclenchés que les années précédentes.

Monsieur Aillaud : En 2024, 4 POI ont été déclenchés. Pour 2025, nous en sommes déjà à 6 début septembre.

Monsieur Etienne : Les incidents de 2025 n'ont entraîné aucun impact environnemental. Les POI sont déclenchés systématiquement dès qu'un événement doit être traité, sans qu'il s'agisse nécessairement d'un incident majeur.

Madame la Sous-Préfète : L'évolution de la culture d'entreprise explique l'augmentation du nombre de POI, qui étaient déclenchés moins systématiquement par le passé.

Monsieur Aillaud : C'est faux : le nombre de fuites et d'épandages était moindre auparavant.

Monsieur Veyret : Nous avons toujours eu une culture de sécurité et de déclenchement du POI.

Monsieur Etienne : Les épandages existaient, mais étaient traités directement à la source sans déclenchement du POI. Nous avons lancé un programme de rénovation des réseaux et infrastructures : De nombreuses tuyauteries ont été remplacés, ce qui a occasionné des défauts de serrage.

Monsieur Bertorello : Laisser entendre que nous ne déclenchions pas le POI par le passé est malhonnête.

Monsieur Etienne : Je n'ai pas dit que vous ne déclenchiez pas le POI. La définition d'un événement majeur a changé et intègre aujourd'hui un plus grand nombre de cas de figure.

Monsieur Veyret : Il faut concentrer les efforts sur la maintenance. Des fuites persistent sur les cuves de solvants en raison de joints inadaptés.

Monsieur Etienne : Un programme de maintenance est en cours.

Monsieur Veyret : Les Dangers Graves et Imminents (DGI) ont augmenté. Cette année, plusieurs cas ont été recensés, dont un ayant entraîné une mise en demeure de la DREETS. Les conditions de travail se dégradent, favorisant le risque d'erreur humaine.

Les équipiers de seconde intervention (Formation obligatoire pour les opérateurs)

L'accueil des formations ESI a été mitigé au départ, mais les bénéficiaires se sont déclarés satisfaits en fin de session. Certains ont demandé à refaire la partie consacrée au secours à personnes.

Monsieur Veyret : Comment est dispensée la formation sécurité ?

Madame Morand : Elle est dispensée en présentiel et est obligatoire.

Monsieur Veyret : Comment les ESI vont être gérés dans les années à venir avec la baisse des embauches ?

Monsieur Etienne : Pour le moment nous arrivons à maintenir nos ESI. Effectivement nous avons annoncé une réduction de personnel de 65 personnes.

Monsieur Veyret : La réalité sera plus proche de la centaine.

Monsieur Lagier : Nous sommes conscients de la problématique.

Monsieur Bertorello : De plus nous ne sommes plus que deux chefs de garde au lieu de trois.

Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Quelques espèces protégées ont été identifiées dans la zone concernée, empêchant toute opération de débroussaillage. Nous sommes donc en écart sur ce point. Une nouvelle étude écologique est prévue, et nous attendons le retour de la DDT sur les modalités permettant de procéder malgré tout.

Projets

Le chantier des panneaux photovoltaïques débutera en début d'année prochaine. Des fouilles archéologiques sont actuellement en cours sur la zone. Ce projet permettra de réduire notre consommation électrique de 80 %.

Monsieur Aillaud : Quelle est la technologie qui sera utilisée sur l'incinérateur ?

Monsieur Etienne : Ce sera de l'absorption charbon

Madame Morand : L'objectif est de démarrer fin 2027.

Monsieur Aillaud : On nous dit que l'évolution de la gestion des déchets va réduire l'impact routier et donc diminuer les émissions de CO2, mais si nous faisons venir des déchets extérieurs, cela ne va-t-il pas générer du trafic supplémentaire ?

Monsieur Etienne : Les simulations montrent que le bilan global devrait rester favorable, avec une diminution du nombre total de camions.

ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Monsieur Brunaux présente un diaporama (en annexe).

En réponse aux échanges précédents concernant le nombre de POI, je comprends bien que les signaux faibles peuvent créer des incidents mais le rôle de la DREAL se focalise principalement sur les conséquences qui peuvent impacter l'extérieur du site et l'environnement.

Sanofi déclenche les POI de manière très conservatrice. Pour les mêmes incidents, un exploitant différent aurait pu ne déclencher aucun POI. La DREAL ne peut pas imposer le déclenchement du POI s'il n'y a pas de conséquences en dehors du site. Le déclenchement systématique du POI est positif puisqu'il permet de s'exercer sur la gestion opérationnelle de la crise.

Nous sommes en réflexion pour réaliser une inspection commune avec l'inspection du travail notamment sur les thématiques maintenance et sous traitance notamment.

Inspection sur le Plan de Modernisation des Installation Industrielles (PMII)

Nous avons relevé une très bonne maîtrise de l'exploitant sur le fond et la forme. Seuls quelques manques documentaires ont été constatés. L'exploitant a pu corriger ces manques suite à l'inspection.

Plan de remplacement des émulseurs

L'exploitant a correctement pris en compte la réglementation applicable et dispose d'un plan d'action clair relatif au remplacement de ses émulseurs fluorés. Ce plan d'action est établi en considérant les échéances réglementaires et les contraintes technico-économiques liées au remplacement des émulseurs et à la mise en compatibilité technique des installations.

Réexamen des IED

Réexamen des conditions d'exploitation du site en lien avec la directive IED.

Porté à connaissance (PAC) sur l'internalisation de l'incinération des déchets.

Sanofi a sollicité l'autorisation d'incinérer des déchets provenant de l'extérieur du site. Cette opération ne présente aucun risque ni nuisance supplémentaire, car il s'agit du même type de déchets que ceux déjà traités sur place, selon le même procédé, et dans des volumes d'activité déjà autorisés et dont l'impact avait déjà été évalué. Un arrêté préfectoral du 04/11/2025 est venu cadrer cette modification d'activité pour encadrer l'origine des déchets, et s'assurer de la bonne mise en œuvre des procédures d'acceptation des déchets permettant de garantir la gestion des impacts telle que présentée dans le PAC.

Contrôles inopinés

Pour les contrôles inopinés, l'exploitant est prévenu une semaine à l'avance, mais le choix du bureau de contrôle reste à la discrétion de la DREAL.

Monsieur Aillaud : *Notre site est inspectable par les autorités sanitaires 24h/24 et 7j/7. Pourquoi un contrôle réellement inopiné, sans prévenir l'exploitant, ne serait-il pas possible ?*

Monsieur Brunaux : la DREAL peut mener des inspections inopinées à tout moment. Il est ici évoqué des contrôles inopinés des rejets des installations (eau/air), réalisés par des labos choisis par l'administration, permettant de s'assurer de la cohérence des analyses réalisées par l'exploitant. Ces contrôles nécessitent la mise en place de matériel de prélèvement, et une coordination avec l'exploitant pour s'assurer d'une exploitation en toute sécurité, et représentative de l'activité du site. Un nécessaire délai de prévenance est donc requis.

Monsieur Bertorello : *Êtes-vous associés aux démarches liées aux évolutions du site, par exemple la destruction d'un bâtiment ?*

Monsieur Brunaux : *Toute cessation d'activité doit faire l'objet d'une déclaration à l'administration associée à la réalisation d'un certain nombre d'étapes cadrées par la réglementation (mise en sécurité, analyse de sols, justification de démantèlement, plan de gestion de la pollution...). Cette démarche a été réalisée systématiquement par SANOFI sur les dernières cessations (partielles) même en l'absence de libération des terrains concernés.*

Monsieur Aillaud (question en référence à la page 6 de la présentation) : *Qu'est-ce que la rubrique 3510 ?*

Monsieur Brunaux : *elle concerne le stockage en mélange (temporaire) des déchets solvantés du site en attente de leur incinération. Cette rubrique concerne une activité intrinsèquement liée au fonctionnement historique de l'incinérateur, mais n'avait pas été administrativement intégrée lors de la création des rubriques 3000 suite à la parution de la directive IED. Il s'agit simplement d'une régularisation administrative.*

POINT SUR LE POI ET LE PPI (ANGEL LEUNG)

- Le PPI est une boîte à outil, nous ne déclenchons pas le PPI, nous le mettons en œuvre.
- Le PPI est activé dès le déclenchement du POI, puisque ses dispositions sont appliquées.
- L'alerte est déclenchée par les sirènes par l'exploitant en cas d'événement à cinétique rapide. Pour une cinétique lente, elles sont activées par le préfet.
- Le prochain exercice PPI se tiendra le 7 novembre.

Monsieur Petetin : *Est-ce que les sirènes POI sont audibles depuis l'extérieur ?*

Monsieur Etienne : *Il est possible qu'elles le soient à proximité immédiate du site.*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Etienne : *La vitesse des véhicules sur la route longeant le site est trop élevée, ce qui pose un problème de sécurité. Il faudrait envisager l'installation de ralentisseurs.*

Monsieur Veyret : *Ne pourrions-nous pas créer une voie verte entre la route et le site ?*

Madame la Sous-préfète : *Nous allons étudier cette proposition.*

Monsieur Veyret : En cas d'accident majeur entraînant de graves blessures chez les salariés, par exemple des brûlures chimiques, où seraient transportées les victimes ? La fermeture des services d'urgence inquiète.

Madame la Sous-Préfète : La répartition des victimes serait gérée par les autorités sanitaires.

Monsieur Poincheval : La fermeture d'un service d'urgence ne signifie pas l'absence de médecin urgentiste, mais qu'un seul est disponible pour les situations exceptionnelles. Les services d'urgence des hôpitaux communiquent en permanence.

Monsieur Veyret : Est-ce que l'ARS a envisagé la possibilité d'un accident majeur chez Sanofi ?

Madame la Sous-Préfète : Des plans d'urgence existent pour gérer de telles situations de crise et permettent la réquisition de moyens sanitaires par exemple.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h40.

La Présidente de la CSS

Marie-Paule DEMIGUEL
Sous-préfète de Forcalquier

